

jour à l'agent verbalisateur vous a remis en mains propres votre avis de PV. Dès le 4^e jour, ce sera 135 € puis au 46^e jour, le PV grimpe à 375 €. Une contestation et un passage devant le juge compétent aura, pour vous, comme conséquence, une suspension de votre permis pour 3 ans maxi et une amende pénale de 750 € maxi. Dans tous les cas, les 4 points vous seront retirés et ça, ni les FDO, ni le juge ou le procureur, n'ont de pouvoirs sur ces points : c'est une sanction administrative. Par la suite, vous allez recevoir la LR/AR 48 N pour faire un stage obligatoire, vous récupérerez vos 4 points perdus et vous ferez rembourser le montant du PV payé mais vous n'aurez vos 12 points qu'à l'issue d'un délai de 3 ans après le retrait, sans aucun autre retrait de points durant ces 3 années à venir.

Vous n'aviez pas appris tout ça en auto-école ?